



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/836
S/1997/231
18 mars 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 81 de l'ordre du jour
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 17 mars 1997, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter ci-joint à votre attention la déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur le Zaïre (dont copie jointe en langue anglaise), publiée le 15 mars 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent des
Pays-Bas auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration sur le Zaïre, datée du 15 mars 1997, faite
par la présidence au nom de l'Union européenne

C'est avec beaucoup de préoccupation que l'Union européenne a pris connaissance de la rapide détérioration de la situation à Kisangani.

Une fois de plus, d'immenses groupes de réfugiés doivent poursuivre leur progression sans que la moindre assistance puisse leur parvenir. Cette situation engendre de surcroît de nouvelles souffrances pour la population zaïroise.

L'Union européenne demande à toutes les parties au conflit dans l'est du Zaïre de ne pas attenter à la vie des réfugiés et des Zaïrois.

L'Union européenne, qui est le plus grand pourvoyeur d'aide humanitaire, invite toutes les parties en présence à préserver les couloirs humanitaires qu'elles viennent d'ouvrir pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, qui répond à un besoin si urgent.

L'Union européenne invite en outre toutes les parties en présence à rechercher les moyens de prêter assistance aux innombrables réfugiés actuellement concentrés à proximité d'Ubundu et qui ne peuvent être atteints dans les circonstances actuelles.
